-JS-

REPUBLIQUE DU BENIN

~~~~~~

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

~~~~~~

DECRET N° 99-095 DU 12 FEVRIER 1999

Portant approbation du budget prévisionnel de l'Office national d'appui à la sécurité alimentaire (ONASA) pour l'exercice 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994, relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 97-279 du 11 juin 1997, portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Développement rural ;

Vu le décret n° 96-452 du 17 octobre 1996 portant approbation des statuts de l'Office national d'appui à la sécurité alimentaire (ONASA) restructuré ;

Sur rapport du ministre du Développement rural ;

Le conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 janvier 1999,

DECRETE

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office national d'appui à la sécurité alimentaire (ONASA) pour l'exercice 1999 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 Février 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre du Plan,
de la restructuration économique
et de la promotion de l'emploi,

Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre des Finances,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre du Développement
Rural,

Saley G. SAKA.-

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MPREPE 4 – MF 4 – MDR 4 - Autres ministères 15 – SGG 4 – DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 – BN-DAN-DLC 3 – GCONB-DCCT-INSAE 3 – BCP-CSM-IGAA 3 – UNB-ENA-FASJEP 3 – JO 1.-